

Septembre 2025

Interventions médicales contre la douleur sous sédation

Conformément aux directives internationales actuelles, la SSIPM, tout comme l'International Pain & Spine Intervention Society (IPSIS), déconseille de réaliser systématiquement des interventions médicales contre la douleur sous sédation.

Dans certaines situations cliniques, une sédation péri-interventionnelle peut toutefois être indiquée : conditions anatomiques difficiles, incapacité du patient à rester allongé immobile pendant une longue période, anxiété difficile à contrôler et phobie des piqûres. Si une sédation péri-interventionnelle est indiquée, il convient d'utiliser autant que possible des sédatifs à courte durée d'action. L'utilisation d'opioïdes doit être aussi restrictive que possible et réservée à des cas exceptionnels.

La sédation péri-interventionnelle peut être réalisée par le médecin intervenant, à condition qu'il dispose de la formation anesthésiologique nécessaire pour effectuer correctement une sédation.

Une sédation réalisée par un anesthésiste, appelé en renfort du médecin intervenant, peut être envisagée en cas de risque accru de sédation spécifique au patient (ASA III et IV).

Référence:

Cohen SP, Bhaskar A, Bhatia A, et al Consensus practice guidelines on interventions for lumbar facet joint pain from a multispecialty, international working group Regional Anesthesia & Pain Medicine 2020;45:424-467.

SSIPM

Swiss Society for Interventional Pain Management

La comité de la SSIPM